

**POUR AFFICHAGE**

## Mobilité interne Services directs aux élèves

23 mars 2023

Aux directions d'établissements,  
Aux directions des services et réseaux,

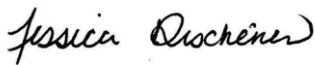
Madame,  
Monsieur,

Nous vous transmettons le formulaire relatif à la mobilité interne du personnel régulier des services directs aux élèves.

Il s'agit d'une disposition prévue dans les arrangements locaux (article 7-8.00).

Nous vous demandons d'informer votre personnel à l'effet que ce formulaire est maintenant disponible en leur précisant que leur demande, s'il y a lieu, doit être transmise aux Services des ressources humaines en respectant les délais prévus.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**Jessica Deschênes, CRHA**  
Directrice adjointe  
Services des ressources humaines

c.c. SSÉPÎ